



CONSEIL MUNICIPAL

du 1^{er} avril 2026

Présents : 26 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : --- Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, M. Bruno CHICOISNE, M. Nicolas CLÉMENCEAU, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, M. Marc DUREAU, Mme Magalie GARNIER, M. Bruno GOHIN, M. Alexis GOUGEON, M. Wilfried HERBERT, M. Christophe HUNAULT, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Océane LEHY, Mme Amandine LEPESTEUR, Mme Marina LUCAS, Mme Stéphanie MICHALET, M. Ludovic MOREAU, Mme Sophie PANNETIER, Mme Clémentine PEREIRA-JAHAN, Mme Charlotte SCELO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Laurent TEMPLÉ, M. David VOITON, Mme Annie WALGRAEF, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Nadine YOU).</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Mme Marie LE ROUX, DGS, Mme Laëtitia PAYEN, DGA.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Bruno CHICOISNE.</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 26 mars 2026</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 8 avril 2026, Publiée, le 8 avril 2026, Notifiée, le 8 avril 2026.	
Délibération n°260401_24	<p>RESSOURCES HUMAINES</p> <p><i>Pôle Enfance jeunesse – Accueil périscolaire et de loisirs – Foyer de jeunes – Création de 7 emplois non permanents compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité pour l'été 2026</i></p>

Madame le Maire informe le Conseil municipal que comme chaque année, compte-tenu de l'organisation des activités estivales à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et au Foyer de Jeunes, il convient de recruter du personnel saisonnier supplémentaire, dans le respect des dispositions réglementaires.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame le Maire,

Vu l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (27 votants) :

- ▶ **CRÉE** six emplois saisonniers d'animateur à temps complet pour une durée de 2 mois maximum pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité à l'accueil de loisirs sans hébergement, à compter du 6 juillet 2026, ouverts sur le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ▶ **CRÉE** un emploi saisonnier d'animateur à temps complet pour une durée de 2 mois maximum pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au foyer de jeunes, à compter du 6 juillet 2026; ouvert sur le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C,
- ▶ **DIT** que leur traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **DIT** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au BP 2026.

Bruno CHICOISNE
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20260401-DCM20260401_24-DE
Reçu le 08/04/2026